



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

94^e séance plénière

Jeudi 28 avril 2005, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/59/688/Add.11)

Le Président : Avant d'aborder la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/59/668/Add.11, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans le document A/59/668 et ses additifs 1 à 10, la Dominique a effectué le versement nécessaire pour amener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/59/788)

Le Président : Comme indiqué dans le document A/59/788, suite à la démission de M. Christopher Thomas, de la Trinité-et-Tobago, l'Assemblée générale doit nommer, à sa cinquante-neuvième session, un membre du Corps commun d'inspection pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2008.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, et après avoir consulté le groupe régional intéressé, j'ai demandé au Pérou de proposer un candidat pour remplacer M. Thomas. Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004, le candidat devrait avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluation, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et/ou exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Comme indiqué également dans le document A/59/788, et suite aux consultations tenues conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Unies pour la coordination, je présente à l'Assemblée générale la candidature de M. Juan Luis Larrabure, du Pérou, au poste de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat prenant effet immédiatement et se terminant le 31 décembre 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ce candidat?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 17 h) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.